



DECEMBRE 2020 2^{ème} édition

INFORMATIONS

- 1) INFORMATIONS MAIRIE
Fermeture mairie et information sur le ramassage des ordures ménagères.
- 2) NOEL DES ENFANTS (petit rappel)
- 3) COLIS DES ANCIENS (petit rappel)
- 4) ILLUMINATIONS DE NOTRE COMMUNE
- 5) COMITE DE JUMELAGE
- 6) CONDUIRE EN HIVER
- 7) BONS VŒUX

1) FERMETURE MAIRIE PENDANT LES FETES



FERMETURE DE LA MAIRIE DU :
LUNDI 28 DECEMBRE au DIMANCHE 3 JANVIER 2021
REOUVERTURE LE : MERCREDI 6 JANVIER 2021

JOURS DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

☞ Pas de changement. Le ramassage des ordures ménagères à SURVILLE aura lieu le **JEUDI** pendant les fêtes.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE :

Lundi : 8h30-12h et 13h30-18h
Mardi 8h30-12h et 13h30-18h
Mercredi : 8h30-12h et 13h30-18h
Jeudi : *Fermée le matin* 13h30-18h
Vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h
Samedi : 8h30-12h et 13h30-18h



La déchetterie est **fermée les JEUDIS MATIN, DIMANCHES et JOURS FÉRIES.**

2) NOEL DES ENFANTS (petit rappel)



« Hé oui, je serai parmi vous » le :
SAMEDI 19 DECEMBRE 2020

Le Père Noël distribuera les jouets directement aux familles à la salle polyvalente de **14h00** à **17h00** pour tous les enfants jusqu'à 12 ans.

La distribution se fera dans le respect du protocole sanitaire national (port du masque, distanciation sociale...), par famille, les enfants devront être accompagnés **uniquement** des parents.



3) COLIS DES ANCIENS (petit rappel)



La distribution des colis pour nos anciens aura lieu le :

MARDI 22 DECEMBRE 2020

à la mairie

à partir de **9h00 à 11h30** pour toutes personnes âgées de 65 ans et plus.

La distanciation sociale devra être respectée et le port du masque obligatoire (des masques en tissus sont toujours disponibles à la mairie).

4) ILLUMINATIONS DE NOTRE COMMUNE

Venez découvrir et apprécier les illuminations dans les divers endroits de notre commune (la mairie, l'église, le lavoir, le pont rue de Pellegars, la salle polyvalente et le carrefour de la vierge).

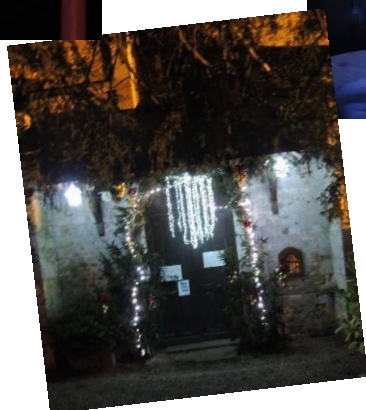
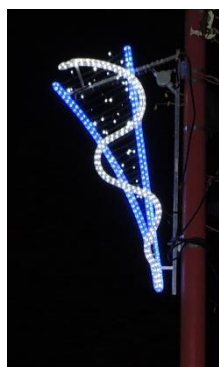


Le travail a été réalisé par une équipe composée de Bernard DUPRE, de conseillers municipaux et de bénévoles que M. le Maire a tenu à remercier.



Trois jours auront été nécessaires pour l'installation de tous ces décors à l'occasion de ces fêtes de Noël, sans oublier le sapin pour la venue du Père Noël.

A noter le superbe arrière-plan des ours polaires réalisé par Maryline LEVY (1^{er} adjoint).



5) COMITE DE JUMELAGE

Cette année un peu « spéciale » ne nous a pas permis d'organiser nos diverses manifestations. Néanmoins, par un heureux hasard du calendrier nous avons pu recevoir nos amis Alsaciens fin août.

Cette année encore, ce n'est pas au cours d'un repas amical que nous avons effectué le tirage au sort des 3 numéros gagnants (adhésions) mais à la mairie.



Les 3 gagnants :

N°47 : 50 euros (Mme VALETTE)

N° 7 : 30 euros (Mr GUERIN)

N°66 : 6 bouteilles de vin d'Alsace (Mme HAMEL.....)

Je vous remercie pour votre participation et votre implication dans notre jumelage. C'est très sincèrement que je vous souhaite les meilleures Fêtes de Fin d'année possibles

La présidente, Annie CARRE

6) CONDUIRE EN HIVER



Lorsque les routes sont enneigées, les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés et à adapter votre conduite.

CONDUIRE EN PRESENCE DE VERGLAS :

Il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.

Sur les routes de campagne en hiver, elles sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.



CONDUIRE EN PRESENCE DE NEIGE :


Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés, chaînes ou pneus spéciaux.

Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices. Entraînez-vous à les poser avant de partir ! Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars.




SUR LA ROUTE :

Réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

 **Les feux de brouillard avant**, en cas de chute de neige, peuvent compléter les feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses.

Attention : dans certains cas, les feux de croisement doivent remplacer les feux de route pour ne pas éblouir les autres usagers.

 **Les feux de brouillard arrière** peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige.

7) BONS VOEUX

M. LE MAIRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE PERSONNEL COMMUNAL,
VOUS SOUHAITENT DE TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE!!!

